



BILAN DU PLAN D'ACTION - Année 2019

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2018-2020

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Adoption et diffusion du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2018-2020 de la CNESST	3
Objectifs globaux	3
Bilan annuel du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées	3
Engagement de la Commission.....	3
Coordination du dossier	4
Comité de travail permanent des personnes handicapées (CTTPH)	4
Le bilan du plan d'action – Année 2019	5
Mise à jour 2020 du plan d'action à l'égard des personnes handicapées	17

ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2018-2020 DE LA CNESST

À sa séance du 24 avril 2018, la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de la CNESST et le comité de direction ont adopté le Plan d'action 2018-2020 à l'égard des personnes handicapées. En conformité avec la loi et dans un souci de promouvoir ses actions auprès de ses clientèles internes et externes, la CNESST publie son plan d'action et le diffuse dans son site Web ainsi que sur son site intranet.

OBJECTIFS GLOBAUX

- Maintenir la grande qualité de services offerts à l'ensemble de la clientèle de la CNESST, incluant les personnes handicapées.
- Comme employeur, miser sur une approche davantage ciblée, selon les réalités vécues et les besoins des employés présentant un handicap.
- Informer, sensibiliser et promouvoir les activités auprès des clientèles internes et externes à l'égard des personnes handicapées.
- Contribuer à l'intégration du développement durable dans l'organisation.

BILAN ANNUEL DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

La CNESST réalise annuellement un bilan de son plan d'action qui est déposé au comité de direction et transmis également à l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), tel que le stipule la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*. Le document peut être consulté sur le site Web de la CNESST et sur celui de l'OPHQ. Le présent document trace le bilan de l'année 2019 du Plan d'action 2018-2020 à l'égard des personnes handicapées.

ENGAGEMENT DE LA COMMISSION

La Commission confie à la Direction générale des ressources humaines la responsabilité de produire le plan d'action visant à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées.

À cet effet, un comité de travail permanent a été mis à contribution dans son élaboration. Le mandat de ce comité vise à proposer et à mettre en œuvre des améliorations à apporter à la CNESST pour favoriser l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées, et ce, qu'elles soient clientes ou employées de notre organisme.

Particulièrement, dans la mise en œuvre de ses actions, le comité souhaite circonscrire les obstacles rencontrés par les personnes handicapées au sein de la Commission, de s'enquérir des difficultés vécues par les personnes handicapées dans leur secteur, de proposer des mesures pour les plans d'action à venir et également de participer à la reddition de comptes annuelle en cette matière.

COORDINATION DU DOSSIER

Le rôle de coordonnatrice des services aux personnes handicapées est assuré par :

Madame Marie-Andrée Gauthier, Directrice du Service de l'administration
Direction générale des ressources humaines

La coordination des travaux du Comité de travail permanent des personnes handicapées (CTPPH) est assurée par :

Madame Joele Ouellet Bélanger, Analyste RH
Service de l'administration, Direction générale des ressources humaines

COMITÉ DE TRAVAIL PERMANENT DES PERSONNES HANDICAPÉES (CTPPH)

Ce comité de travail est composé d'un coordonnateur et de représentants provenant des unités administratives suivantes :

- VPF - Direction générale de la gestion budgétaire et contractuelle
- VPPEC - Direction générale de l'indemnisation et de la réadaptation
- VPAC - Direction générale des ressources humaines, Direction générale des communications et Direction générale de l'expertise immobilière et matérielle
- VPO – Bureau de la vice-présidence aux opérations, Direction régionale Capitale-Nationale et Direction générale du conseil et du soutien aux opérations
- PCACD – Direction de la planification, de la performance et de l'innovation et Secrétariat général et plaintes sur la qualité
- VPES - Direction de la planification, du développement et du soutien aux clientèles
- VPNT – Service du conseil et de la gouvernance
- VPTN – Direction générale du portefeuille d'investissements

1. Actions relatives à la mission

1.1 Obstacle priorisé : manque d'outils de sensibilisation visant la clientèle externe

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Résultats atteints ou état de situation
1.1.1 Former et sensibiliser le personnel en contact avec les clients à la réalité et aux enjeux des personnes handicapées.	<p>Outiller les nouveaux intervenants de la CNESST en matière de traitement de dossier avec un travailleur ayant subi un accident menant à différents types d'incapacités :</p> <ul style="list-style-type: none"> Former les nouveaux conseillers en réadaptation dans la mise en place des mesures de réadaptation (adaptation de poste, aide personnelle à domicile et travaux d'entretien courant du domicile) que requièrent les travailleurs ayant subi un accident du travail menant à une incapacité physique, psychique ou neurologique. 	<p>Nombre de participants pour la formation « Initiation à la tâche en réadaptation ».</p>	<p>Direction générale de l'indemnisation et de la réadaptation</p>	<p>37 conseillers en réadaptation ont été formés.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Outiller le personnel en contact avec les clientèles handicapées. 	<p>Ajout d'un hyperlien dans l'intranet de la CNESST (dans les sections Gestionnaire et Employé) vers le guide d'information sur les services accessibles « Mieux accueillir les personnes handicapées » sur le site de l'OPHQ</p>	<p>Direction générale des communications</p>	<p>L'hyperlien a été ajouté dans les deux sections de l'intranet.</p>
1.1.2 Sensibiliser notre clientèle et nos partenaires à l'importance d'assurer	<ul style="list-style-type: none"> Offrir aux jeunes travailleurs une activité de sensibilisation animée par une équipe de l'Escouade jeunesse. 	<p>Nombre d'établissements visités. Nombre de présentations effectuées</p>	<p>Vice-présidence aux opérations-</p>	<p>1088 établissements visités</p>

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Bilan 2019 du plan d'action 2018-2020

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Résultats atteints ou état de situation
un environnement de travail sain et sécuritaire afin de prévenir le développement d'incapacités et de déficiences chez les jeunes travailleurs.		Nombre de travailleurs sensibilisés	Escouade Jeunesse	1582 présentations effectuées 16 331 travailleurs sensibilisés
	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir le Programme Éducation en prévention dans le milieu scolaire. 	<p>Nombre d'écoles et de projets présentés dans le volet Défi prévention jeunesse</p> <p>Nombre d'écoles et de projets présentés dans le programme Sécurité Premier Emploi</p> <p>Nombre de jeunes sensibilisés</p>	Vice-présidence aux opérations - Escouade Jeunesse	<p>Défi Prévention Jeunesse:</p> <p>743 projets acceptés</p> <p>141 092 jeunes sensibilisés</p> <p>Sécurité Premier Emploi :</p> <p>227 projets acceptés</p> <p>39 257 jeunes sensibilisés</p> <p>Pour l'ensemble du Programme Éducation en prévention dans le milieu scolaire:</p> <p>1004 projets présentés</p> <p>446 écoles participantes</p> <p>180 349 jeunes sensibilisés</p>
1.1.3 Sensibiliser le personnel sur les bonnes pratiques à instaurer à la	<ul style="list-style-type: none"> Tenir un registre et en informer la DGRH. 	Nombre de plaintes et commentaires reçus	Secrétariat général et plaintes sur la qualité	Aucune plainte et aucun commentaire ont été recensés en 2019

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Bilan 2019 du plan d'action 2018-2020

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Résultats atteints ou état de situation
suite de la réception de plaintes sur la qualité des services aux personnes handicapées.		Suivis effectués par le Service des plaintes sur la qualité auprès des directions visées par les plaintes.		Aucun suivi nécessaire
1.1.4 Poursuivre la mise en œuvre de nos mesures liées à notre secteur d'activité.	<ul style="list-style-type: none">Publier les données sur les programmes d'indemnisation et de réadaptation offerts aux personnes ayant été victimes d'un accident du travail.	Rendre publique les statistiques annuelles sur le site Internet.	Vice-présidence aux opérations avec la collaboration de la Direction générale de la comptabilité et de la gestion de l'information	Les statistiques ont été diffusées à l'automne 2019 sur le site Internet de la CNESST. Il s'agit du document <i>Statistiques annuelles 2018</i> . https://www.cnesst.gouv.qc.ca/Publications/200/Pages/DC_200_1046.aspx

2. Actions relatives à l'accès aux services et aux documents

2.1 Obstacle priorisé : lacunes physiques pour accéder aux établissements de la CNESST

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Résultats atteints ou état de situation
<p>2.1.1 S'assurer de la conformité des bureaux en matière d'accessibilité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Produire une liste des actions réalisées en matière d'accessibilité pour chaque site faisant l'objet de travaux de transformation (au sens du Code de construction du Québec). 	<p>Liste produite</p>	<p>Direction générale de l'expertise immobilière et matérielle</p>	<p>Complexe Desjardins : 4 étages livrés (environ 500 postes) avec du mobilier offrant la possibilité d'avoir des postes de travail adaptés aux fauteuils roulants</p> <p>3 étages livrés avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> utilisation de poignées de type bec-de-cane toilettes adaptées sur chaque étage mécanismes d'ouverture de porte automatiques installés sur les portes de toilettes pour personnes handicapées (sur une porte de chaque étage) <p>Bleury : Travaux au 2^e étage :</p> <ul style="list-style-type: none"> Aménagement de deux nouvelles toilettes pour personne à mobilité réduite Remplacement des rampes entre l'aile « A » et l'aile « B » afin de les conformer à la réglementation Aménagement d'une aire de repos conforme aux normes

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Résultats atteints ou état de situation
<p>2.1.1 S'assurer de la conformité des bureaux en matière d'accessibilité. (suite)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Produire une liste des actions réalisées en matière d'accessibilité pour chaque site faisant l'objet de travaux de transformation (au sens du Code de construction du Québec). 	<p>Liste produite</p>	<p>Direction générale de l'expertise immobilière et matérielle</p>	<p>de conception pour l'accessibilité universelle</p> <ul style="list-style-type: none"> Toutes les nouvelles poignées sont de type bec-de-cane Mise à jour de la signalisation pour faciliter le repérage des w.c. accessible <p>Travaux au 10e étage :</p> <ul style="list-style-type: none"> 28 postes de travail avec du mobilier offrant la possibilité d'avoir des postes de travail adaptés aux fauteuils roulants <p>Trois-Rivières</p> <p>Étude menée pour vérifier la conformité de la porte d'accès au rez-de-chaussée (secteur DGAJ)</p> <p>Rimouski</p> <p>Ajout de 3 mécanismes d'ouverture de porte automatiques supplémentaires (en plus de la réglementation minimale)</p> <p>Révision du bail type</p> <p>Mise en évidence des éléments à inclure dans tous nouveaux projets d'aménagement et obligations des propriétaires à s'y conformer</p>

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Bilan 2019 du plan d'action 2018-2020

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Résultats atteints ou état de situation
<p>2.1.4 Procéder au suivi du Projet Immobilier D'Estimauville (PIE) en lien avec les actions effectuées pour répondre aux normes d'adaptation pour le nouveau siège social.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser le gabarit développé. 	<p>Document rempli et déposé</p>	<p>Direction générale de l'expertise immobilière et matérielle</p>	<p>Des analyses de conformité sont effectuées en continu au cours des différentes étapes de conception du PIE afin de respecter la réglementation en vigueur</p>
<p>2.1.5 Établir des liens de collaboration et de concertation entre le Comité directeur OPHQ-RBQ, composé de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) et les milieux concernés par les enjeux d'accessibilité et de sécurité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participer au sein du <i>Comité consultatif permanent sur l'accessibilité et la sécurité des bâtiments aux personnes handicapées.</i> 	<p>Nombre de rencontres auxquelles la CNESST a participé.</p>	<p>Direction générale de l'expertise immobilière et matérielle en collaboration avec la Direction générale de l'indemnisation et de la réadaptation</p>	<p>Nous n'avons pu participer à cette rencontre en 2019</p>
<p>2.1.6 S'assurer, au moment de l'achat ou de la location de biens, ou lors de l'attribution de contrats de service, que les besoins des personnes handicapées sont pris en compte selon les exigences à l'égard de l'article 61.3 du nouveau guide de l'OPHQ.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Informer le personnel concerné de la Direction de la gestion contractuelle et soutien aux frais d'administration (DGCSFA) sur les moyens permettant de favoriser la prise en compte des besoins des personnes handicapées dans les acquisitions de biens et de services : <ul style="list-style-type: none"> ○ Faire la promotion du bulletin semestriel 	<p>Diffusion du bulletin auprès du personnel concerné de la</p>	<p>Direction générale de la gestion budgétaire et contractuelle</p>	<p>Abonnement du chef d'équipe de la gestion contractuelle au</p>

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Bilan 2019 du plan d'action 2018-2020

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Résultats atteints ou état de situation
	<p>l'Approvisionnement accessible de l'OPHQ offrant des renseignements et des outils en lien avec l'achat de la location de biens et de services accessibles aux personnes handicapées.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Former le personnel visé par les règles d'approvisionnement accessible aux personnes handicapées. 	<p>Direction de la gestion contractuelle et soutien aux frais d'administration</p> <p>Nombre d'employés formés</p>		<p>bulletin semestriel de l'OPHQ et diffusion du Bulletin au personnel responsable de la gestion contractuelle à la DGGBC. Dernière publication transmise le 22 mai 2019</p> <p>Tous les employés visés (11 personnes) ont suivi la formation webinaire « Atelier de sensibilisation et d'information sur l'approvisionnement accessible aux personnes handicapées.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Lors des séances de formation du personnel sur le cadre légal et réglementaire en gestion contractuelle, les informer et les sensibiliser sur l'article 61.3, de la <i>Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale</i> et sur la notion de prise en compte des besoins des personnes handicapées dans les acquisitions de biens et de services. 	<p>Nombre de séances de formation tenues</p>	<p>Direction générale de la gestion budgétaire et contractuelle</p>	<p>4 séances de formation en 2019</p>

2.2 Obstacle priorisé : l'inaccessibilité de certains moyens de diffusion de l'information de la CNESST

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Résultats atteints ou état de situation
<p>2.2.1</p> <p>Continuer à faciliter l'accès aux documents conformément à la <i>Politique gouvernementale sur l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées</i>.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Continuer à rendre accessibles les publications créées ou mises à jour par la Direction générale des communications. S'assurer que les sites Web et les microsites répondent aux standards d'accessibilité selon les capacités technologiques disponibles. 	<p>Nombre de publications rendues accessibles</p> <p>Liste des améliorations apportées (en continu)</p>	<p>Direction générale des communications</p> <p>Direction générale des communications</p>	<p>Dix publications PDF rendues accessibles parmi les plus consultées du site Internet de la CNESST.</p> <p>La diffusion de l'information en format Web plutôt qu'en format PDF est privilégiée, en conformité avec les recommandations du Conseil du Trésor dans son document <i>Modernisation des standards sur l'accessibilité du Web</i>.</p> <p>Les sites Internet CNESST et les microsites répondent aux standards d'accessibilité sur le plan visuel.</p>

3. Actions et adaptations à titre de gestionnaire d'un organisme public

3.1 Obstacle priorisé : l'inaccessibilité des lieux et des postes de travail

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Résultats atteints ou état de situation
3.1.1 Fournir les services au regard de l'accessibilité des lieux de travail et de l'adaptation des postes de travail (adaptation de l'environnement de travail)	Répondre aux demandes d'évaluation ergonomique des personnes handicapées.	Nombre de demandes traitées	Direction générale de l'expertise immobilière et matérielle en collaboration avec la Direction générale des ressources humaines	3 demandes ont été formulées et traitées en 2019 pour l'adaptation de postes de travail

3.2 Obstacle priorisé : discrimination et manque de visibilité

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Résultats atteints ou état de situation
3.2.1 Intégrer les personnes handicapées	<ul style="list-style-type: none"> • Faire valoir la réalité et les enjeux des personnes handicapées auprès du personnel. <ul style="list-style-type: none"> ○ Sensibiliser l'ensemble du personnel à la réalité des personnes handicapées lors de la Semaine des personnes handicapées et la Journée 	Nombre de manchettes intranet	Direction générale des communications en collaboration avec la Direction générale des ressources humaines	Trois manchettes ont été diffusées dans l'intranet

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Résultats atteints ou état de situation
<p>3.2.1 Intégrer les personnes handicapées (suite)</p>	<p>internationale des personnes handicapées dans l'intranet.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Diffuser le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées dans l'intranet. ○ Création et mise en ligne d'une fiche intranet CNESST dans la section Gestionnaire et Employé afin de les informer sur la réalité des personnes handicapées. ○ Promouvoir la mise en place et le mandat du comité CTPPH en créant une fiche dans l'intranet CNESST. ○ Souligner la Semaine des personnes handicapées et la Journée internationale des personnes handicapées. ○ Diffuser le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées sur le site internet et sur les médias sociaux de la CNESST. <ul style="list-style-type: none"> ● Intégrer des considérations pour les personnes handicapées dans l'analyse des demandes de commandites. 	<p>Diffusion du Plan d'action</p> <p>Date de mise en ligne des fiches intranet</p> <p>Date de mise en ligne d'une fiche intranet</p> <p>Nombre de messages sur les médias sociaux</p> <p>Diffusion du Plan d'action</p> <p>Nombre de demandes de commandites analysées intégrant les considérations pour les personnes handicapées</p>	<p>Direction générale des communications</p>	<p>Une manchette a été diffusée dans l'intranet</p> <p>Une mise à jour de la fiche Intranet créée en 2018 a été faite</p> <p>Une fiche Intranet a été mise en ligne sur l'Intranet CNESST afin de promouvoir le mandat du CTPPH</p> <p>Il y a eu un message diffusé pour la semaine</p> <p>Le plan d'action a été diffusé sur le site Internet. Il n'y a pas eu de diffusion sur les réseaux sociaux.</p> <p>Aucune demande analysée en 2019 incluant des considérations pour les personnes handicapées</p>

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Résultats atteints ou état de situation
<p>3.2.1 Intégrer les personnes handicapées (suite)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre l'embauche de personnes handicapées à la CNESST. Sensibiliser les gestionnaires concernant le Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH). Instaurer des mesures d'accompagnement au cours des processus de qualification favorisant l'accessibilité des personnes handicapées. 	<p>Taux de représentativité</p> <p>Communiqué à l'ensemble des gestionnaires</p> <p>Nombre de stages (PDEIPH) financés pour l'année en cours.</p> <p>Dépôt d'un bilan annuel identifiant les mesures utilisées chaque année lors des processus de qualification.</p>	<p>Direction générale des ressources humaines</p> <p>Direction générale des ressources humaines</p> <p>Direction générale des ressources humaines</p>	<p>48 personnes sur un effectif de 4172 employés réguliers, ce qui représente un taux de 1,15%</p> <p>4 stages financés par le Centre de services partagés du Québec ont démarré</p> <p><u>Bilan 2019 déposé</u> : Inspecteur de conformité législative et réglementaire – 15 demandes d'adaptation effectuées</p>
<p>3.2.2 Instaurer une approche ciblée, selon la réalité des personnes handicapées</p>	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer nos pratiques concernant l'intégration des personnes handicapées et trouver des moyens d'adaptation raisonnables pour éliminer ou réduire certains obstacles. 	<p>Demandes d'accommodement reçues et actions prises pour les traiter.</p> <p>Réalisation d'un sondage auprès du personnel ayant un handicap</p>	<p>Direction générale des ressources humaines</p>	<p>Adaptation de deux formations organisationnelles disponibles sur le système de gestion d'apprentissage (SGA) pour un employé qui a une incapacité visuelle</p> <p>Sondage réalisé du 19 octobre au 9 novembre 2018</p>

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées
Bilan 2019 du plan d'action 2018-2020

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Résultats atteints ou état de situation
	<ul style="list-style-type: none"> Obtenir la collaboration d'employés handicapés dans le suivi du Plan d'action et des mesures mises en œuvre. 	Intégrer une personne handicapée au sein du comité permanent à la suite du sondage	Direction générale des ressources humaines	Une personne handicapée a intégré le comité permanent en 2019 à la suite du sondage
<p>3.2.3</p> <p>Coordonner les actions prévues au Plan d'action à l'égard des personnes handicapées à la CNESST</p>	<ul style="list-style-type: none"> Tenir, au besoin, des rencontres d'échanges avec le comité de travail. Faire connaître les actions du comité. 	<p>Nombre de rencontres</p> <p>Nombre de communiqués ou actualités sur l'intranet</p>	<p>Direction générale des ressources humaines</p> <p>Direction générale des ressources humaines en collaboration avec la Direction générale des communications</p>	<p>2 rencontres ont eu lieu</p> <p>Une manchette intranet</p>
<p>3.2.4</p> <p>Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Participer au programme de recherche Schola Mira, qui offre un service d'intervention auprès des enfants présentant un trouble du spectre de l'autisme ou autres troubles développementaux. 	Accompagnement d'un chien MIRA par une employée et sa famille	Direction générale de la gestion budgétaire et contractuelle	Le projet de recherche est terminé mais l'employée a toujours le chien en sa possession et peut être sollicitée à tout moment pour répondre à des questions pour la recherche
<p>3.2.5</p> <p>Établir des liens de collaboration et de concertation avec les partenaires de divers milieux (communautaires, entreprises, organismes, publics et</p>	<ul style="list-style-type: none"> Participer à l'assemblée des partenaires. 	Participation aux rencontres	Direction générale de l'indemnisation et de la réadaptation	Participation au forum d'échange annuel de <i>Société inclusive</i>

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Bilan 2019 du plan d'action 2018-2020

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Résultats atteints ou état de situation
ministères, milieu clinique, milieu d'enseignement et de recherche, milieu municipal et milieu culturel) en participant à une initiative de recherche intersectorielle <i>Société inclusive</i> .	<ul style="list-style-type: none">Participer à la communauté de pratique.	Participation aux rencontres	Direction générale de l'indemnisation et de la réadaptation	Aucune rencontre de la communauté de pratique n'a eu lieu

MISE À JOUR 2020 DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

Une révision des obstacles et mesures a été effectuée et a mené à l'ajout de trois mesures :

- Objectif 1.1.2 Sensibiliser notre clientèle et nos partenaires à l'importance d'assurer un environnement de travail sain et sécuritaire afin de prévenir le développement d'incapacités et de déficiences chez les jeunes travailleurs : Offrir aux jeunes en milieu scolaire une activité de sensibilisation
- Objectif 2.2.1 Continuer à faciliter l'accès aux documents conformément à la *Politique gouvernementale sur l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées* : Former les employés concernés par la production de contenu accessible
- Objectif 3.2.1 Intégrer les personnes handicapées : Élaboration et diffusion du *Guide de soutien à l'embauche et à l'intégration des personnes handicapées*

Les recommandations formulées par l'OPHQ à la suite de l'analyse du plan d'action 2018-2020 feront l'objet de nouvelles mesures dans le plan d'action 2021-2023 étant donnée l'ampleur des travaux à réaliser